

Une somme record de 355 412\$ pour aider les jeunes à intégrer le marché du travail

Baie-Saint-Paul, le 5 août 2016 – La Chambre de commerce de Charlevoix est très heureuse d’annoncer la reconduction du projet *Connexion compétences Charlevoix* pour deux ans. Une première dans l’histoire de la Chambre de commerce qui débute son 19^{ième} projet d’intégration avec une enveloppe de 355 412\$ destinée à l’amélioration de l’employabilité des jeunes dans Charlevoix.

40 jeunes de moins de 30 ans pourront profiter de ce programme de subvention salariale pour autant d’entreprises de la région. Le projet, financé par Service Canada dans le cadre de la *Stratégie emploi jeunesse* du Gouvernement du Canada, a pour but de soutenir les jeunes confrontés à des obstacles à l’emploi, qui éprouvent de la difficulté à s’intégrer au marché du travail ou à s’y tailler une place.

«Nous sommes outillés plus que jamais pour aider concrètement les entreprises de Charlevoix à combler leurs besoins de main-d’œuvre. La subvention vient compenser l’énergie et le temps déployé par l’employeur pour former un jeune participant en milieu de travail», se réjouit M. Julien Dufour, président de la communauté d’affaires, rappelant les quelques 300 jeunes intégrés avec succès au fil des ans.

Critères d’admissibilité

Le projet *Connexion compétences Charlevoix* s’adresse aux jeunes de moins de 30 ans pleins de potentiel, mais qui ont besoin d’un coup de pouce pour s’épanouir ou se faire valoir sur le marché du travail.

L’aide financière versée à l’employeur, sous forme de subvention salariale, peut atteindre 50% du salaire brut du participant. La contribution de *Connexion compétences* ne peut toutefois excéder 10,75\$ de l’heure. L’expérience de travail doit être de 12 à 20 semaines et permettre au participant d’effectuer entre 30 à 40 heures de travail par semaine.

Pour être admissible, les jeunes doivent être citoyen canadien et avoir légalement le droit de travailler au Québec. S'ils ont été prestataires de l'assurance-emploi dans les 5 dernières années, ils devront d'abord être référés au centre local d'emploi de La Malbaie et ou de Baie-Saint-Paul pour évaluation.

Les entreprises qui désirent intégrer un participant à leur équipe de travail doivent contacter la Chambre de commerce avant de procéder à son embauche. Elles devront offrir une expérience professionnelle enrichissante et valorisante dans notre région et contribuer au développement des connaissances et des compétences de jeunes.

Ce projet est accessible tant aux entreprises privées et publiques qu'à des organismes à but non lucratif. Les entreprises sélectionnées pour accueillir des participants doivent, dans la mesure du possible, déployer les efforts raisonnables pour les intégrer au personnel régulier de l'entreprise une fois la subvention terminée.

Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité, contactez Mme Julie Tremblay, coordonnatrice du projet, au 418 760-8648, poste 302.

-30-

Source : Julie Tremblay
Coordonnatrice du projet Connexion compétences Charlevoix
418 760-8648, poste 302

Informations : Julien Dufour
Président, La Chambre de commerce de Charlevoix
418 435-6767